

Du quatorze jour du mois de Juin mil huit cent soixante-neuf, à vingt heures du soir.

N° 47

ACTE DE NAISSANCE de Emilie Françoise Marie

Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

Lerolle née le Deux juin à dix heures du soir, fille legitime de Jean Lerolle, âgé de quarante-deux ans, profession de Employé de Commerce et de Rosalie Lescot, âgée de trente-huit ans, profession de Propriétaire demeurant à Rennes.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe Féminin.

La déclaration de la naissance a été faite par le dit Jean Lerolle, âgé de quarante-deux ans, profession de Employé de Commerce demeurant à Rennes.

Premier témoin, François Martin, âgé de quarante-trois ans, profession de Architecte demeurant à Tambouraine.

Second témoin, Bouquinist Bretonne, âgé de quarante-huit ans, profession de Garde-champêtre demeurant à Tambouraine.

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont déclaré signer:

E. Brehin Lerolle Martin

Constaté suivant la loi par moi Jules Henry De
Almadauc, Maire. Officier de l'Etat civil soussignant.

Jules Cormaneau



N° 48

Du Quatorze jour du mois de Juin mil huit cent soixante-neuf, à vingt heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE de Jules Marie Allaire.

Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

né le vingt juillet à quatre heures du matin, fils legitime de Jean Marie Allaire, âgé de quarante-trois ans, profession de postillon, absent.

et de Marie Suzanne Holland, âgée de quarante-trois ans, profession de menagère demeurant à Tambouraine.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe Masculin.

La déclaration de la naissance a été faite par Madame Françoise Marie Ugeur, âgée de vingt-trois ans, profession de Sage-femme demeurant à Tambouraine.

Premier témoin, François Peltier, âgé de trente-huit ans, profession de Domestique demeurant à Tambouraine.

Second témoin, Bouquinist Bretonne, âgé de quarante-huit ans, profession de Garde-champêtre demeurant à Tambouraine.

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont déclaré signer:

E. Brehin J. Peltier

Constaté suivant la loi, par moi Jules Henry De
Almadauc, Maire. Officier de l'Etat civil soussignant.

Jules Cormaneau